

RE2020



Comment passe-t-on de la RT2012 à la RE2020 ?

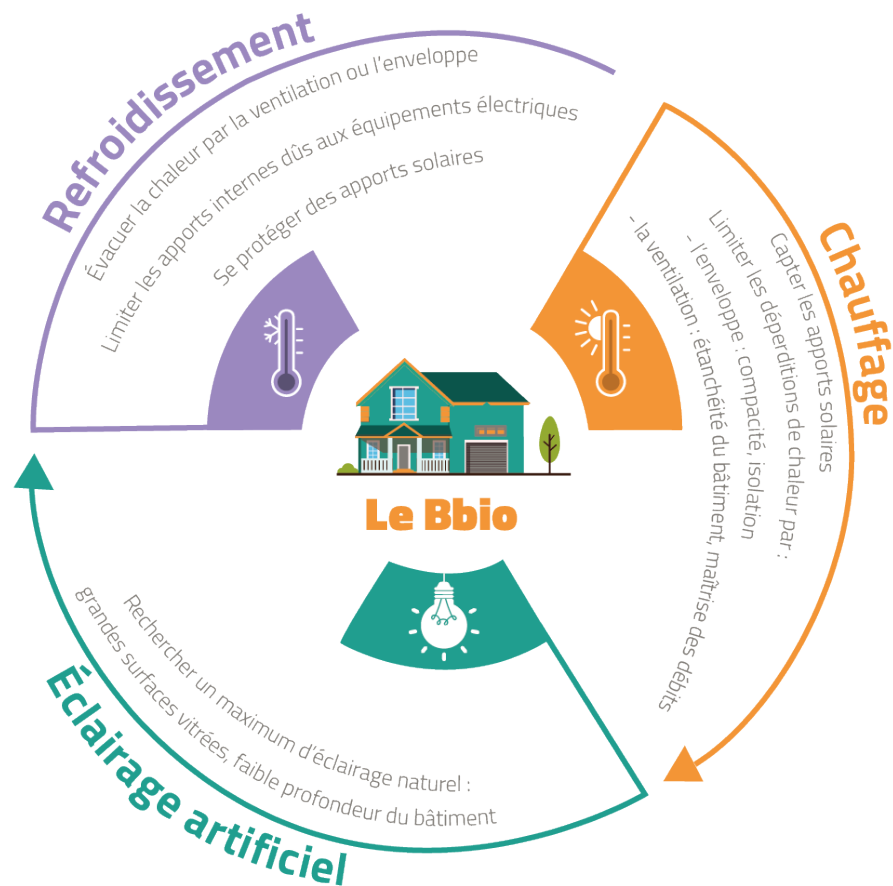
Neo vous explique

Rappel de la RT2012

Le BBIO

Le Besoin Bioclimatique valorise la conception du bâti :

- Les besoins de chauffage
- Les besoins de refroidissement
- Les besoins d'éclairage artificiel



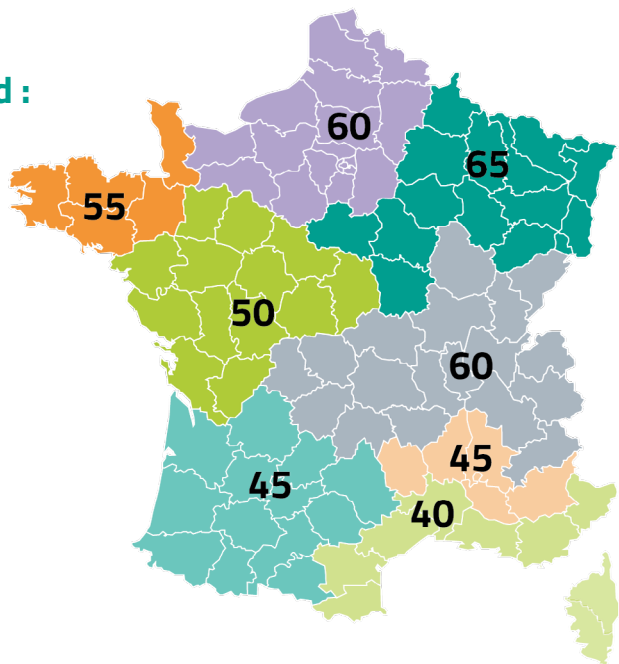
Le CEP

Le Coefficient d'Énergie Primaire comprend :

- le chauffage
- le refroidissement
- l'Eau Chaude Sanitaire (ECS)
- l'éclairage
- les auxiliaires de ventilation

Déduction faite de toute la production d'électricité à demeure

Production d'électricité à demeure $\leq Cep_{max} + 12 \text{ kWhEP}/(\text{m}^2 \cdot \text{an})$



Cep_{max} (en kWh/m²/an) par zone géographique

La RE2020

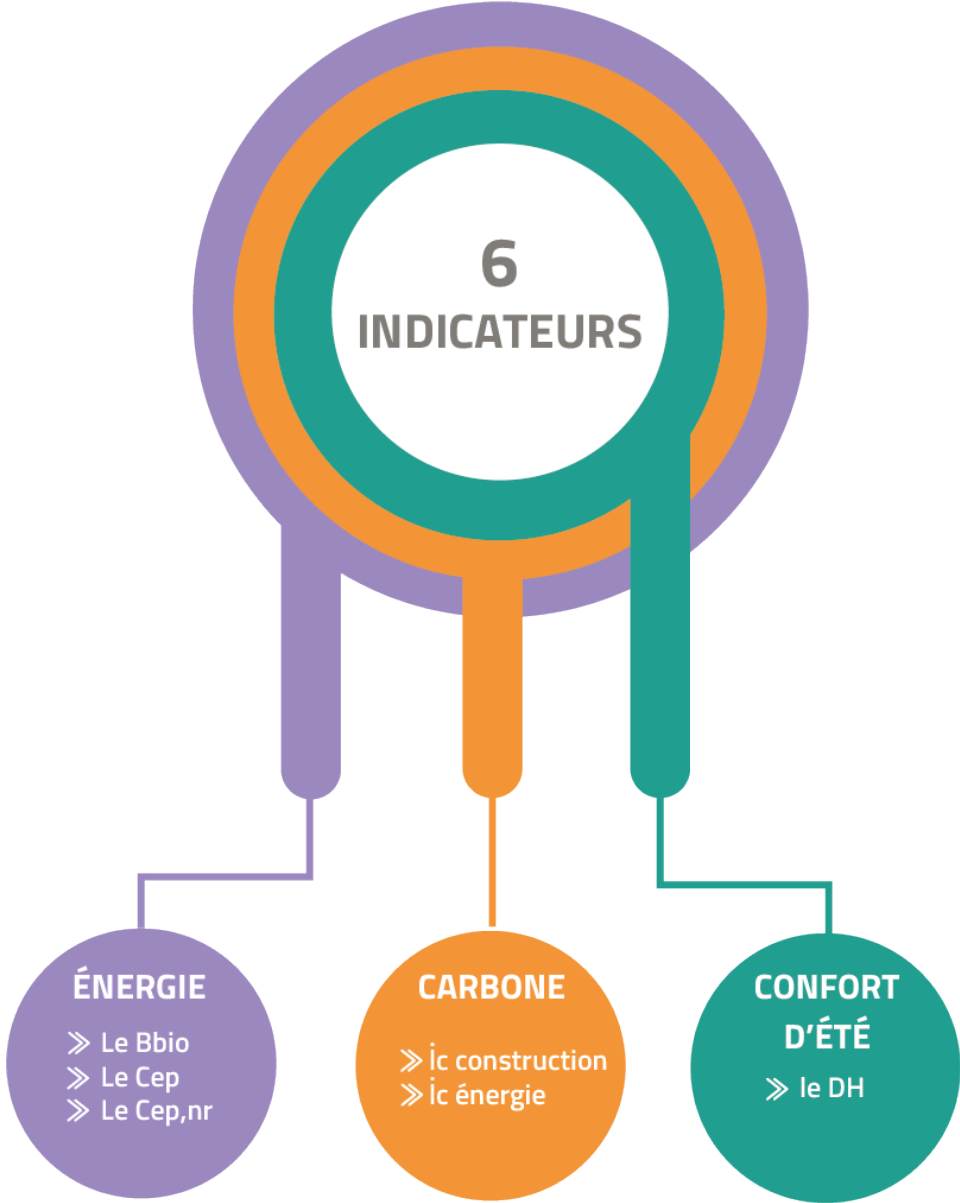
- S'applique aux Maisons Individuelles et Logements Collectifs à partir du 1^{er} Janvier 2022 (dépôt permis de construire).
- Si le contrat de CCMI ou de Maîtrise d'œuvre, (la date portée sur le contrat faisant foi), est signé au plus tard le 30 septembre 2021, même si la date de dépôt du permis de construire est postérieure au 1^{er} janvier 2022, la RE2020 s'applique.



Objectifs

- Réduire l'impact carbone
- Réduire les consommations et décarboner l'énergie
- Garantir le confort d'été pour les occupants

La RE2020



Le Bbio

- Le changement de la surface de calcul entraîne une modification des valeurs, suite au remplacement de la SRT (surface de la réglementation thermique) par la SHAB (surface habitable).
- Modification des besoins sur toutes les zones climatiques.
- Prise en compte systématique du besoin froid.

Usage de la partie de bâtiment	Valeur* de Bbio_maxmoyen
Maisons individuelles ou accolées	63 points
Logements collectifs	65 points

*Valeur moyenne à pondérer en fonction de la zone géographique et de l'altitude

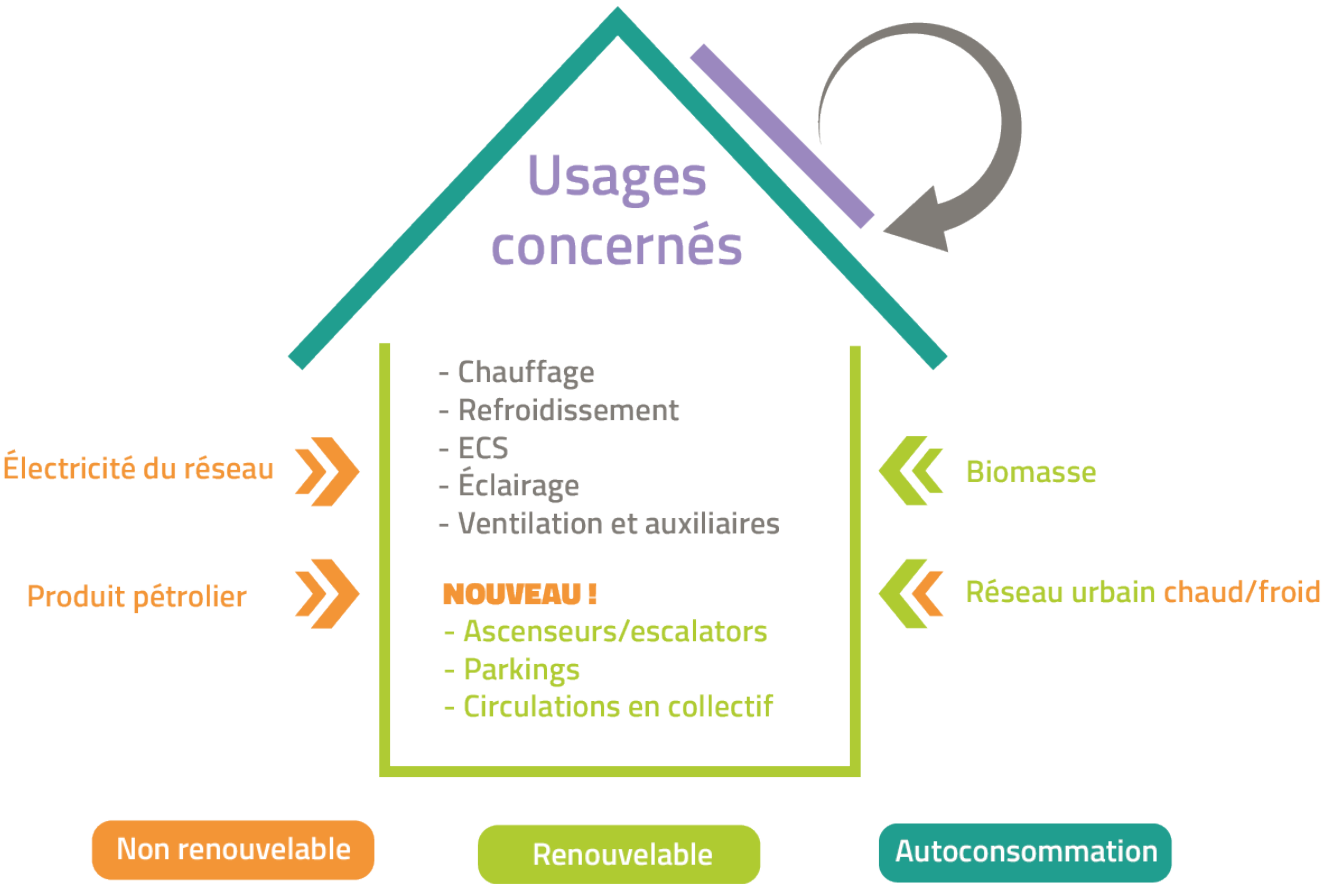
Le CEP

- Périmètre de calcul RT2012 élargi aux ascenseurs et parkings.
- Forfait de pénalisation sur les consommations (inconfort estival).
- Photovoltaïque : prise en compte uniquement de l'autoconsommation.
- Intégration du CEP nr (non renouvelable).

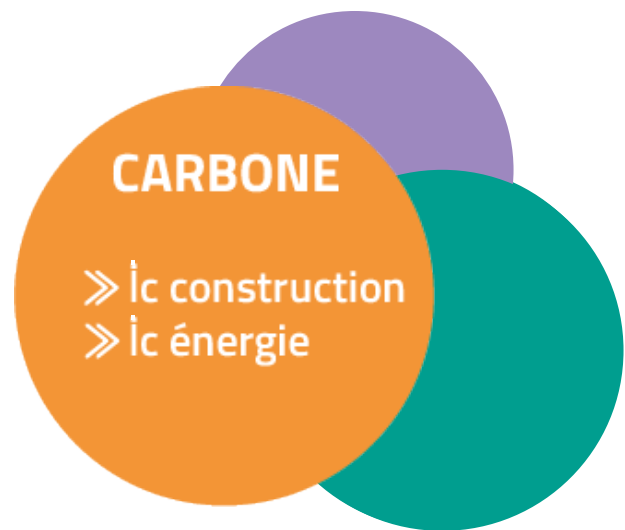
Usage de la partie de bâtiment	Valeur* de Cep,nr_maxmoyen	Valeur* de Cep_maxmoyen
Maisons individuelles ou accolées	55 kWhép/(m².an)	75 kWhép/(m².an)
Logements collectifs	70 kWhép/(m².an)	85 kWhép/(m².an)

*Valeur moyenne à pondérer en fonction de la zone géographique et de l'altitude

Nouveau : le CEP nr

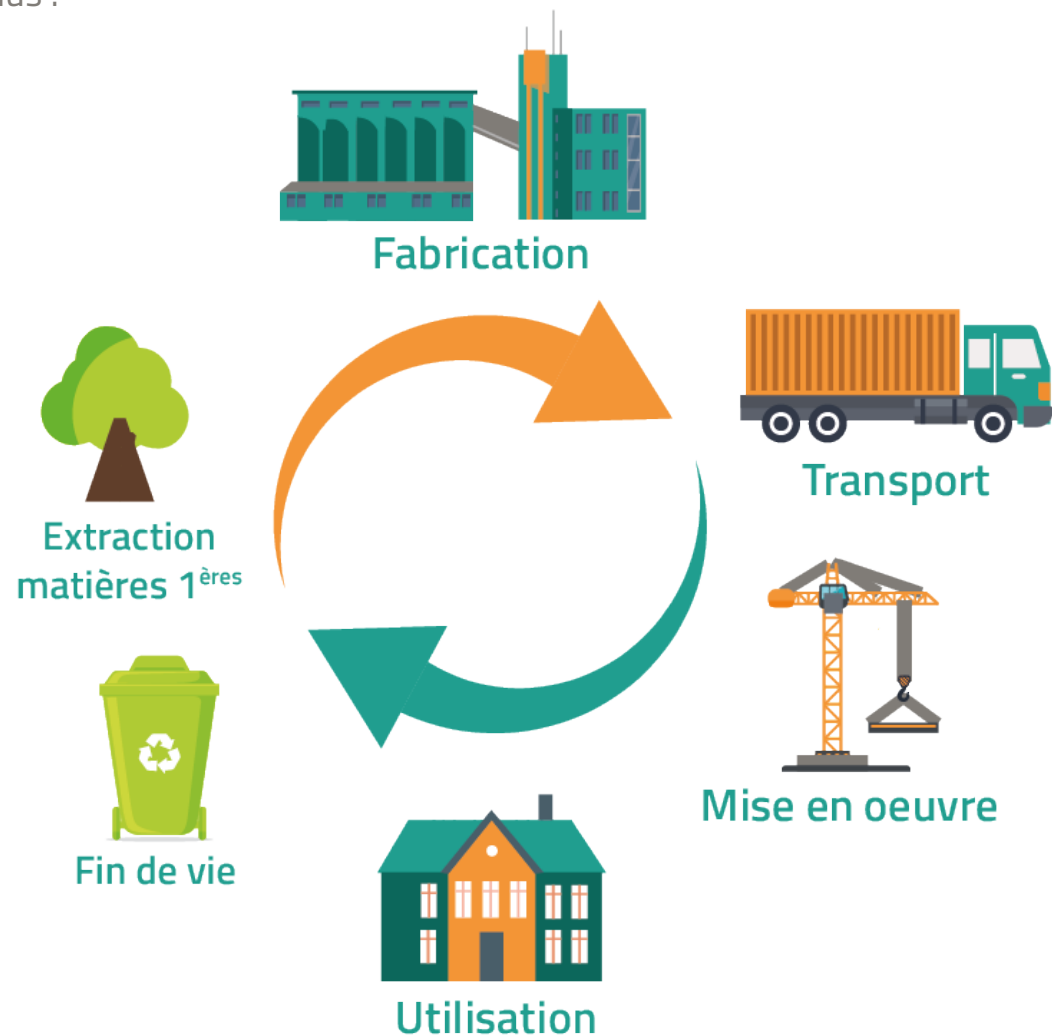


Focus : indicateurs d'impact environnemental



Chaque lot de construction est soumis au calcul de l'**impact de changement climatique** (ic), qui s'exprime en kg éqCO₂/m². L'indice maximum autorisé va baisser tous les 2 ans pour atteindre les exigences souhaitées (voir tableau ci-contre).

Le cycle de vie d'un produit se calcule depuis l'extraction des matières premières jusqu'à la destruction finale.
En savoir plus :



Usage de la partie du bâtiment	Valeur de ic _{construction} – maxmoyen			
	2022 à 2024	2025 à 2027	2028 à 2030	à partir de 2031
Maisons individuelles ou accolées	640 kq éq. CO ₂ /m ²	530 kq éq. CO ₂ /m ²	475 kq éq. CO ₂ /m ²	415 kq éq. CO ₂ /m ²
Logements collectifs	740 kq éq. CO ₂ /m ²	650 kq éq. CO ₂ /m ²	580 kq éq. CO ₂ /m ²	490 kq éq. CO ₂ /m ²

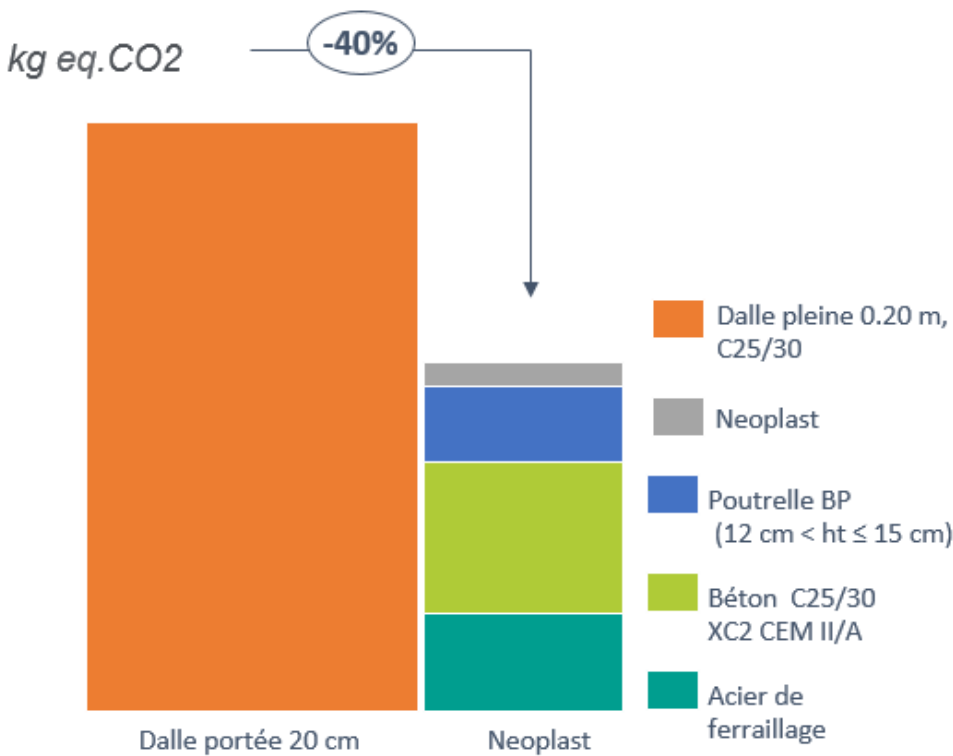
Si les valeurs de 2022 à 2024 sont aisées à atteindre, celles des années suivantes nécessiteront des produits certifiés.

Nous sommes prêts et nous communiquons d'ores et déjà les valeurs de chacun de nos produits au travers de Fiches de Déclaration Environnementale et Sanitaire (FDES), disponibles sur la base INIES et notre [site Internet](#).

Les produits préfabriqués NEO,
plus favorables que les produits coulés en place !

MAÎTRISER SON BILAN CARBONE POUR ALLER PLUS LOIN

Solution Neoplast + poutrelles précontraintes *VS* Coulé sur place



Le confort d'été

Une toute nouvelle manière de calculer le confort d'été : le degré heure (DH)

$DH = \sum \text{heures} \times (T^{\circ}_{\text{int ressentie}} - T^{\circ}_{\text{confort adaptatif}})$

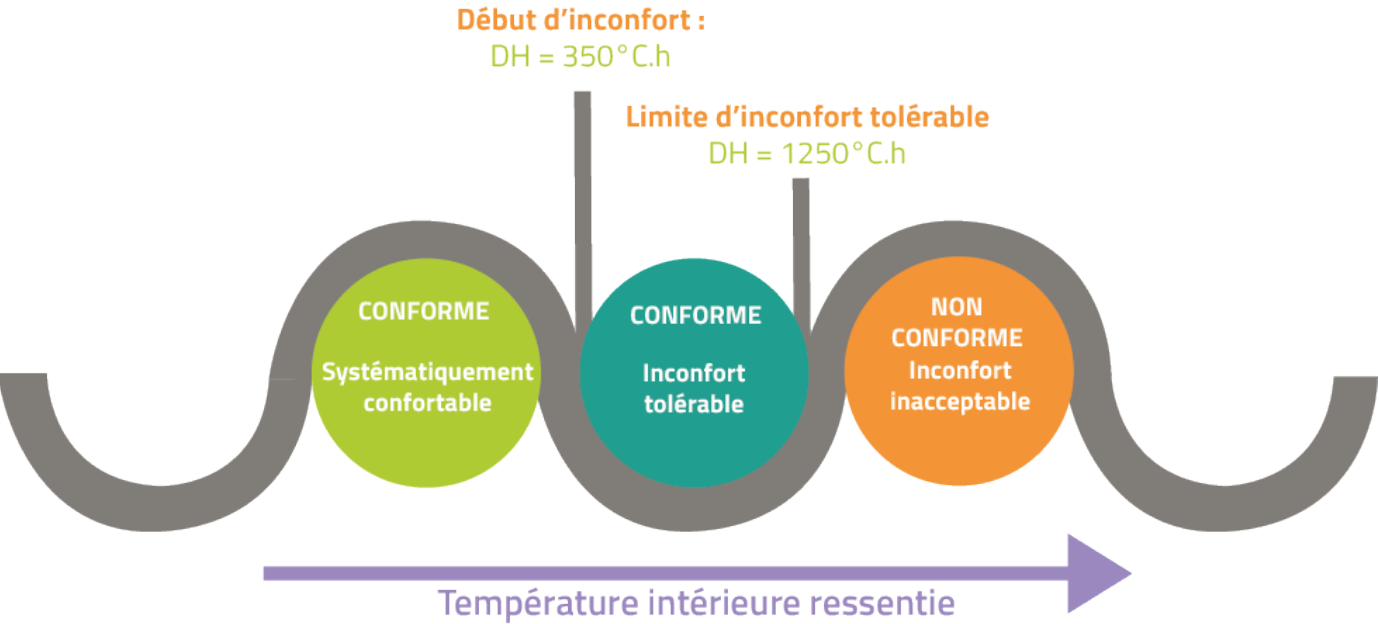
Température intérieure confort adaptatif:

- 26°C la nuit
- 26 à 28°C le jour en fonction de la température des jours précédents

Niveaux de confort du bâtiment :

- Confortable
- Inconfort tolérable
- Inconfort inacceptable

Prise en compte d'un forfait de pénalisation d'inconfort estival :



Exemple :

Sur une journée (entre 7h et 22h), la température sera de 28°C pendant 6h, de 29°C pendant 6h et 30° pendant 3h. La nuit, la température passe à 28°, à partir de 22h. Ainsi, le calcul donne le résultat suivant :

Total DH
= (28°C - 26°C) x 6h + (29°C - 26°C) x 6h + (30°C - 26°C) x 3h + (28°C - 26°C) x 9h
= 60 DH

Pour obtenir le total sur la période juillet-août, il faut refaire ce calcul sur 60 jours.

Comment traiter l'inconfort d'été de façon réglementaire ?

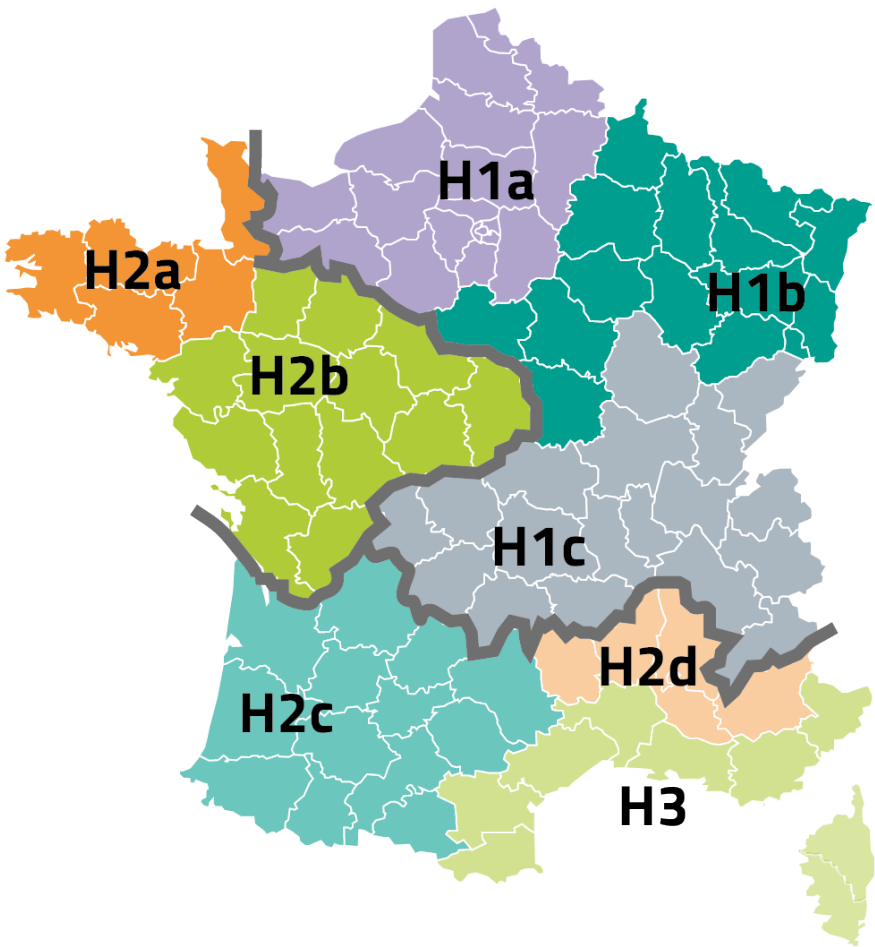
La zone H3 est la plus pénalisée en France !

Minimiser les apports solaires en été tout en les maximisant en hiver, à l'aide de :

- brise soleil
- vitrage solaire
- protection solaire extérieure
- brasseur d'air
- puits climatiques
- free cooling, domotique, etc.



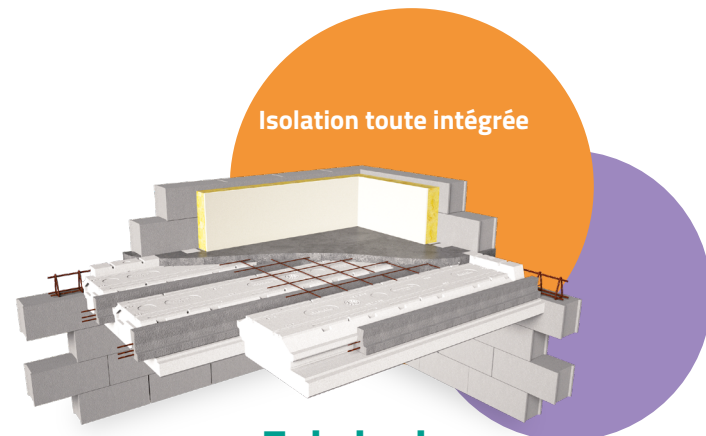
Répartition des départements français en zones climatiques



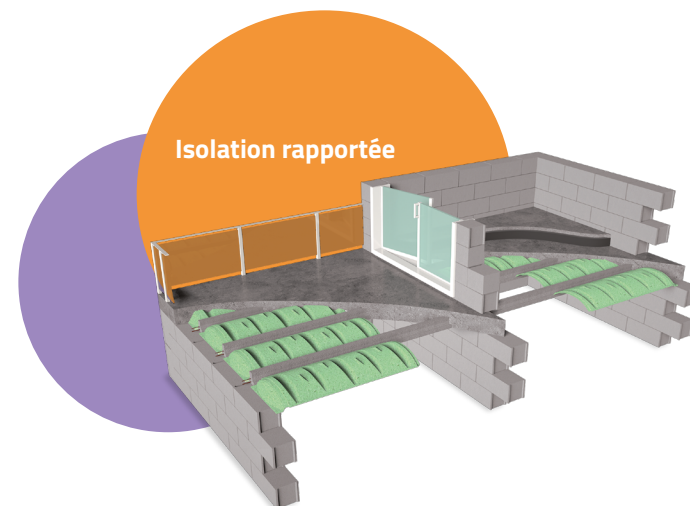
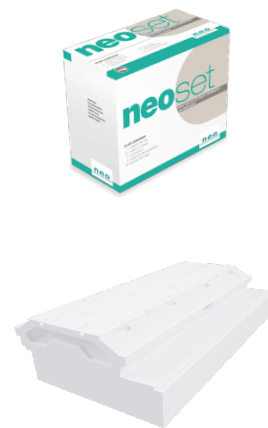
Les solutions Neo

pour Maisons Individuelles

En vide sanitaire

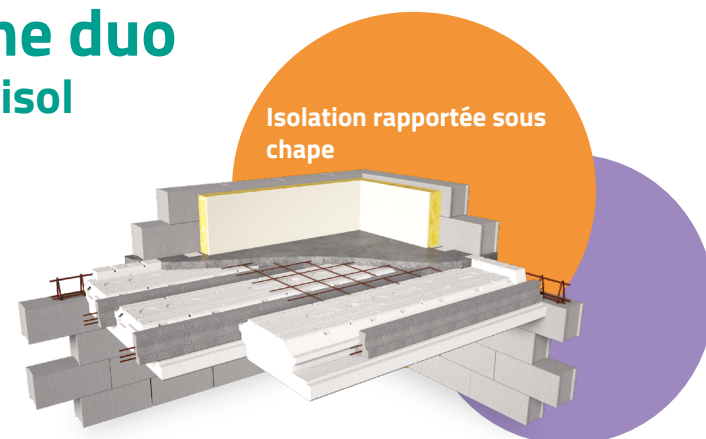


Fabrisol
+ **NEOSET**

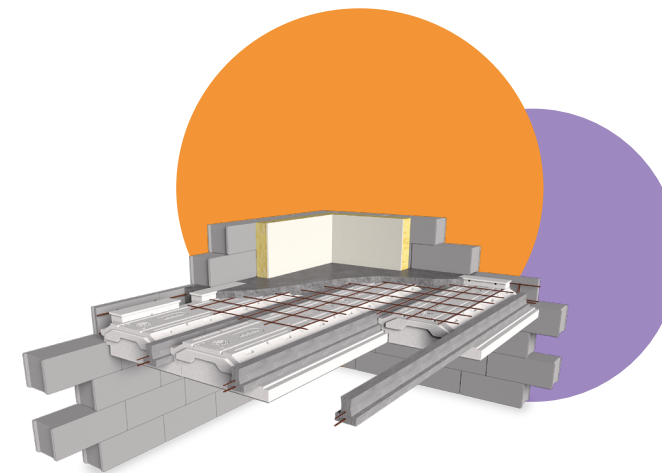


Neoplast ou Fabribois VS

Système duo **Fabrisol**



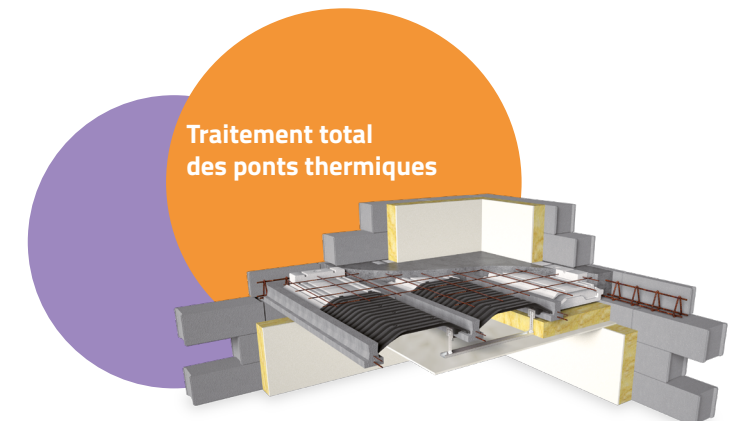
En haut de sous-sol



+ **NEOSET FEU**

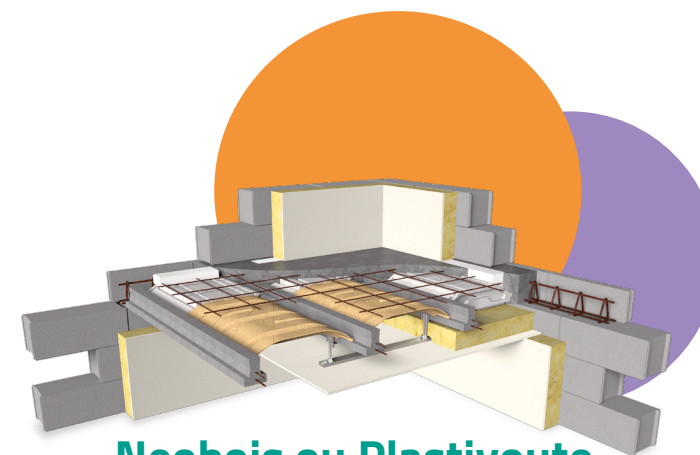


En étage



Neobois ou Plastivoute
+ **NEOSTYRÈNE PERIF**
+ **NEOSET Essentiel**

En toit-terrasse



Neobois ou Plastivoute
+ **NEOSTYRÈNE PERIF**
+ **NEOSET Essentiel**



Rapprochons nos compétences

Nos conseillers techniques connaissent votre terrain

PIBRAC

Rue de la Briqueterie
31820 Pibrac

Téléphone : 05 61 30 61 60

SAINT-PIERRE-DES-CORPS

La Ballastière
37705 Saint-Pierre-des-Corps
Téléphone : 02 47 63 40 23

MARTILLAC

1, Chemin de la Grange
33650 Martillac
Téléphone : 05 56 72 71 00

VILLENEUVE-LÈS- MAGUELONE

769, Avenue du Moulin de la Jasse
34750 Villeneuve-lès-Maguelone
Téléphone : 04 67 69 02 44

PERPIGNAN

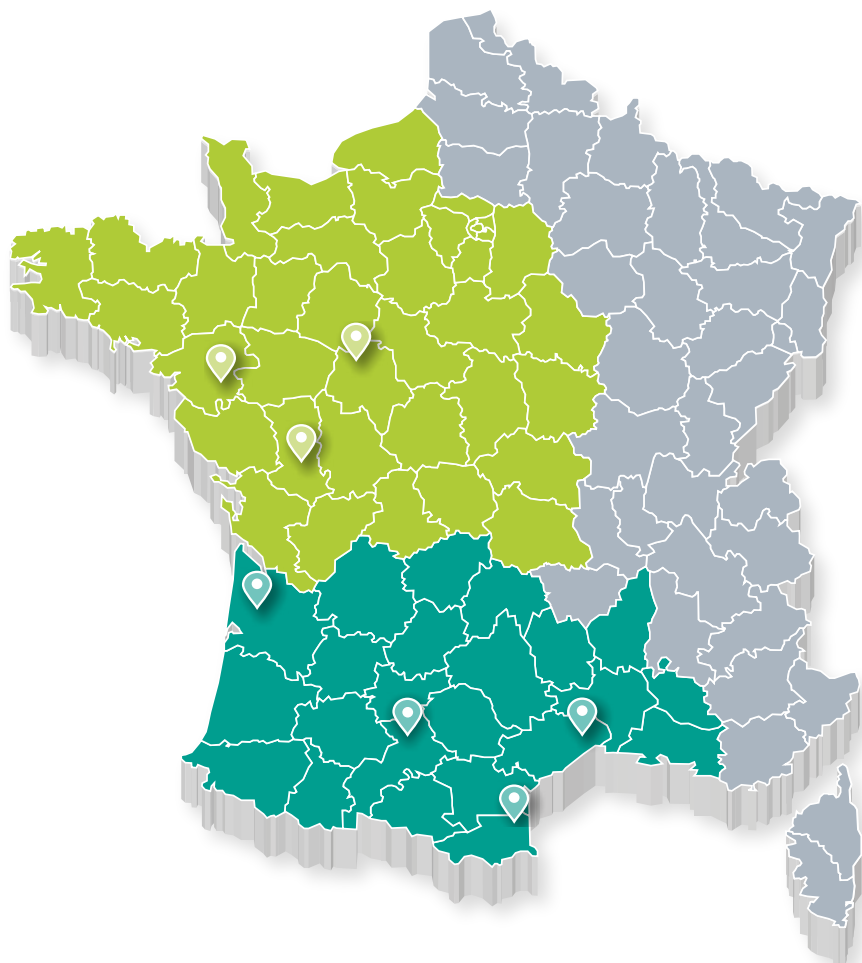
Rue Paul Langevin
66000 Perpignan
Téléphone : 04 68 85 50 29

CELLES-SUR-BELLE

ZI Chaillettes
79370 Celles-sur-Belle
Téléphone : 05 49 79 03 81

SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE

Transport Ageneau
Maison Neuve
44980 Sainte-Luce-sur-Loire
Téléphone : 02 47 63 40 23



POUR EN SAVOIR PLUS

Des informations commerciales

Un renseignement technique

www.neo-plancher.fr



Neo P&MR - Rue de la Briqueterie - 31820 PIBRAC - Tél. : 05 61 30 61 60 - Fax : 05 61 30 63 11
Neo P&MR est la marque commerciale de PLANCHERS FABRE SA

neo
PLANCHERS & MURS RÉINVENTÉS